



Communiqué des syndicats

CNT Éducation 34
SUD Éducation 34



Sanction disciplinaire contre Isabelle Huchard :

Levée immédiate des sanctions !

Non au fichage généralisé des élèves ! Non à base-élèves !

Dans beaucoup de départements, des parents, des enseignant-es, des citoyen-ne-s s'opposent à la généralisation du fichage des élèves. Des dépôts de plainte collectifs de parents d'élèves ont même été déposés en justice.

Plusieurs organisations, syndicats, associations, ont interpellé le ministre de l'Éducation Nationale. La France est tenue de s'expliquer devant l'O.N.U. quant à la mise en place et l'utilisation du fichier base-élèves.

Face à cela, dans notre département, l'Inspecteur d'Académie Paul-Jacques Guiot a choisi de répondre par la répression.

Il vient de sanctionner une de nos collègues chargée de direction d'école qui, en conscience, ne renseigne pas le fichier base-élèves pour les enfants dont les parents le refusent et n'a pas fait remonter par voie informatique les évaluations nationales CM2.

Or, les actes d'Isabelle Huchard ne sont pas isolés : ils s'inscrivent dans un cadre global de résistance aux mesures Darcos.

Ainsi, de très nombreuses écoles n'ont pas fait remonter les résultats des évaluations CM2, et renouvelleront leur refus lors des évaluations CE1. Pourquoi est-elle la seule sanctionnée ?

Nous exigeons la levée immédiate de la sanction qui frappe notre collègue.

Nous rappelons notre opposition à la mise en place et à l'utilisation du fichier base-élèves dans les écoles, susceptible de figer les élèves dans leur parcours scolaire et d'être utilisé à des fins de contrôle de police.

Nous réaffirmons notre refus des évaluations nationales CE1 et CM2.

Nous rappelons que nous invitons toutes et tous les enseignant-es à ne rien saisir dans base-élèves.

Au delà du fichage, c'est un modèle de société centré sur la surveillance policière que nous rejetons.

Montpellier le 20 avril 2009